



### Conseil du 8e arrondissement

Séance du mardi 29 novembre 2022

#### **Voeu pour que la Maire de Paris rétablisse d'urgence les lignes de bus n°21 et n°95 depuis la rue de Saint-Pétersbourg vers la rue d'Amsterdam pour des motifs prioritaires de sécurité des piétons et de santé des riverains**

Considérant que les lignes de bus n°21 et n°95 ont été dévoyées depuis la rue d'Amsterdam vers la rue de Saint-Pétersbourg consécutivement à la création en juin 2020 d'une piste cyclable rue d'Amsterdam dans le 8e arrondissement de Paris,

Considérant que le dévoiement de ces deux lignes de bus rue de Saint-Pétersbourg y génèrent depuis lors de très nombreuses externalités négatives :

- insécurité pour les piétons, avec des parents préoccupés par la mise en danger de leurs enfants sur le chemin de l'école ;
- pollutions atmosphérique et sonore pour les riverains de ce quartier familial ;
- embouteillages sur une voie où circulaient déjà les lignes de bus n°66 et n°80 ;
- dégradation de la régularité et de la capacité des bus ;
- moindre adaptation de l'offre à la demande locale de transports en commun par bus.

Considérant que l'assemblée plénière du Conseil de quartier Europe le 24 novembre 2022 a exacerbé l'inquiétude et l'impatience des riverains de la rue de Saint-Pétersbourg quant à la volonté de la Mairie de Paris de lutter contre ces externalités négatives, après qu'il est apparu qu'aucun projet de révision du plan de circulation des lignes de bus n°21 et n°95 n'était à l'étude pour réduire l'insécurité et la pollution rue de Saint-Pétersbourg, et que l'élargissement en cours des trottoirs de la rue d'Amsterdam pouvait entraver le rétablissement vers celle-ci des lignes de bus n°21 et n°95,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8e arrondissement, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris rétablisse d'urgence les lignes de bus n°21 et n°95 depuis la rue de Saint-Pétersbourg vers la rue d'Amsterdam, pour des motifs prioritaires de sécurité des piétons et de santé des riverains, en recréant une voie dédiée pour les bus qui coexiste sur la chaussée avec une piste cyclable en site propre, séparée et protégée des bus.